



## Menace de mort avec itt de 3 jours

Par **souris1**, le **20/09/2010** à **14:28**

Bonjour,rrnJ'aimerais avoir les renseignements sur les peines encourus vraiment pour ce type de délit.rnLa mère de mon ami qui 57 ans s'est battue avec une personne de 40 ans, celui-ci l'a vraiment abimée.rnElle a donc porté plainte, l'affaire est encours.rnSon fils énervé, est allé vers cette personne et l'a menacé de mort avec un tournevis, cette personne a obtenu une itt de 3 jours.rnQue risque-t-il ?rnOn lui a parlé de plaider coupable mais il doit payer 500 euros, donc impossible, il va passer en correctionnel.rnPouvez-vous me renseignerrnmerci

Par **mimi493**, le **20/09/2010** à **21:07**

Violence avec arme et ITT de moins de 8 jours = passible de cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende (Article 222-13 du code pénal)